

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20201216-19	<u>Séance du 16 décembre 2020 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt du mois de décembre le seize le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle de restauration scolaire Marcel Levin à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 17 décembre 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 09 décembre 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : AUTORISATION DE VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX A M. EGIDIO MUNNIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est proposé à la vente deux parcelles de terrain communal situées au lotissement « Les Jardins du Soleil », rue Lucien QUELET.

Monsieur Egidio MUNNIER, domicilié 2 rue du Cornet 25340 BRANNE, s'est porté acquéreur de ces parcelles.

La parcelle d'une surface de 6a 19ca, cadastrée AI 221 et la parcelle d'une surface de 0a 54ca, cadastrée AI 234 sont proposées au prix de vente total de 18 500 €.

Les frais de bornage et de géomètre seront à la charge de la Commune.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ces terrains.

La Commission Urbanisme, réunie le 30 novembre 2020, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- autorise la vente de la parcelle d'une surface de 6a 19ca cadastrée AI 221 et la parcelle d'une surface de 0a 54ca cadastrée AI 234 au prix de vente total de 18 500 €, à Monsieur Egidio MUNNIER.
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 16 décembre 2020

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**

PROJET